

UN CHANGEMENT DE CULTURE AU SEIN DU SYSTÈME JUDICIAIRE 2020-2021

PRÉVENTION

CELLULES D'INTERVENTION RAPIDE POUR PRÉVENIR LE RISQUE HOMICIDAIRE EN CONTEXTE CONJUGAL

Éviter la dégradation des situations violentes et prévenir les homicides en contexte conjugal

AJOUT D'EFFECTIFS EN VIOLENCE CONJUGALE AU SEIN DES CORPS DE POLICE

Améliorer le soutien aux personnes victimes par des mesures de prise en charge et d'accompagnement au sein des corps de police
Rehausser la surveillance des contrevenants à toutes les étapes du continuum d'intervention

AJOUT D'UNE ESCOUADE SPÉCIALE DU DPCP

Créer une équipe spécialisée pour contrer l'exploitation sexuelle des mineurs

MESURES D'URGENCE

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE (PAFU)

Offrir un soutien pour les personnes victimes devant quitter un milieu de vie dangereux où leur vie ou leur sécurité, ou celles des personnes à leur charge, est en danger

SERVICE JURIDIQUE D'URGENCE EN CONTEXTE DE VIOLENCE CONJUGALE ET DE VIOLENCE SEXUELLE

Offrir un soutien juridique afin d'informer et d'accompagner les personnes victimes concernant leurs droits en matière familiale et offrir un service juridique d'urgence à toutes les personnes victimes de violence avec enfants

DEMANDE EN JUSTICE ET DÉPÔT D'UNE ACCUSATION

AJOUT DE PROCUREURS ET POURSUITE VERTICALE

Assurer une meilleure prise en charge des personnes victimes de violence conjugale et de violence sexuelle

Attribuer la responsabilité d'un dossier au même procureur du début à la fin des procédures

FORMATION DES INTERVENANTS JUDICIAIRES

Permettre aux intervenants d'avoir la même définition et la même compréhension de la problématique en matière de violence sexuelle et de violence conjugale

Sensibiliser les intervenants aux réalités et aux répercussions du trauma sur les personnes victimes

UNIFORMISER LES PROGRAMMES D'INFORMATION JUDICIAIRE

Harmoniser les pratiques du MJQ, du DPCP et des CAVAC pour établir un même standard d'information judiciaire pour la personne victime partout au Québec

ABOLITION DU DÉLAI DE PRESCRIPTION

Abolir le délai de prescription civile pour les préjudices liés à la violence sexuelle, à la violence conjugale et à la violence subie durant l'enfance

PROCESSUS JUDICIAIRE

ADAPTATION DES PALAIS DE JUSTICE

Rendre les salles d'attente et les salles d'audience plus accueillantes

Aménager les palais pour réduire les contacts entre la personne victime et l'accusé

Améliorer la disponibilité des dispositifs d'aide au témoignage (paravents, salles de visioconférence, accompagnement par une personne de soutien)

PROGRAMME ENFANT TÉMOIN ET AUTRES TÉMOINS VULNÉRABLES DES CAVAC

Mieux préparer les personnes victimes à témoigner à la cour

Développer les compétences des témoins

COORDINATION JUDICIAIRE

Assurer la circulation de l'information entre les différentes instances des tribunaux lorsqu'elle touche la même personne ou la même famille pour améliorer la cohérence des décisions et l'organisation du système de justice

RÔLES ET JOURNÉES RÉSERVÉS À CES DOSSIERS

Réduire le risque de va-et-vient dans la salle d'audience et permettre un accompagnement et un suivi plus efficaces

LIGNES DIRECTRICES SUR LE TRAITEMENT DES DOSSIERS ET LA GESTION ACCRUE ET PROACTIVE

Assurer l'uniformité des pratiques à travers les tribunaux spécialisés du Québec

SERVICE D'ÉVALUATION DES CONJOINTS ACCUSÉS EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE

Recommander des conditions particulières pouvant être imposées à la personne accusée et faciliter la prise de décision au regard de sa remise en liberté ou non

SOUTIEN AUX PERSONNES VICTIMES (RÉFORME DE L'IVAC)

246 M\$ pour bonifier l'aide aux victimes d'infractions criminelles et les soutenir dans leur rétablissement

Accroître l'accès au régime d'indemnisation des victimes d'actes criminels

Abolir le délai des personnes victimes de violence sexuelle, de violence conjugale ou de violence subie durant l'enfance pour déposer une demande

Couvrir les crimes commis à l'étranger (incluant la traite de personnes et l'exploitation sexuelle)